



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026 À 18H00

<p>Nombre membres élus : 23 Nombre membres élus en exercice : 23 Présents : 21 Représentés : 01 Votants : 22 Absents : 01</p> <p>Date de la convocation : 25 mars 2026</p> <p>Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :</p> <p>Et de la publication en ligne le :</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.</p> <p><u>PRÉSENTS</u> : Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ; Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU, Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.</p> <p><u>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</u> : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert DODOGARAY</p> <p><u>ABSENT(S)</u> : Mme Sylvie FRADIN</p> <p><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Lilian LOPEZ</p>
--	--

**DÉLIBÉRATION N° 014 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Présentation par M. Le Maire

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des Communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Dans les Communes de moins de 3500 habitants, c'est au Conseil Municipal qu'il appartient d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - **ADOpte** le règlement intérieur joint en annexe.

Fait et délibéré le 1^{er} avril 2026
 Pour expédition conforme.

Le Maire,
 Gilbert DODOGARAY